

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pollution à répétition de la minière Tata Steel: Le ministre de l'environnement doit sévir

Québec, 29 mai 2019. À la suite de la divulgation de [nouvelles images](#) qui confirment un autre déversement contaminé par la minière Tata Steel, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine demande au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charrette, de sévir.

« Le ministre de l'Environnement doit envoyer un signal clair : tolérance zéro pour la pollution minière », insiste Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition et coordonnateur à MiningWatch Canada.

Christian Simard, cofondateur de la coalition et directeur à Nature Québec : « C'est aberrant de constater que cette minière a déjà au moins deux déversements contaminés à son actif, sans qu'aucune conséquence réelle s'en soit suivie ».

M. Lapointe : « De par la couleur des eaux et l'étendue des impacts sur plusieurs kilomètres, il est évident que le milieu aquatique est affecté et que des lois environnementales ne sont pas respectées. C'est notamment le fer, avec d'autres métaux, qui donnent cette teinte rouge ».

Autant la loi fédérale sur les Pêches et Océans que la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec interdisent de déverser de tels polluants dans l'environnement.

Selon les critères scientifiques pour la protection du poisson et des milieux aquatiques, la concentration en fer ne doit pas dépasser 0.3 mg/l.

Plusieurs questions sans réponse

Les organismes s'inquiètent du manque d'information concernant l'ensemble des polluants déversés dans l'environnement. M. Simard : « Nous demandons à l'entreprise et aux autorités d'être transparentes et d'informer immédiatement le public sur la composition chimique complète des contaminants en cause. Cette information est essentielle pour mieux évaluer les impacts sur l'ensemble du milieu ».

Tata Steel n'en est pas à son premier déversement de contaminants. Un survol de la couverture médiatique et du registre Urgence-Environnement révèlent au moins deux déversements depuis un an. M. Lapointe « Les images révélées ce matin indiquent clairement que le site de résidus miniers a été mal conçu, mal construit, et est une passoire pour la contamination dans l'environnement. »

Tolérance zéro pour la pollution minière

« Il faut un resserrement des normes au Québec. Il faut surtout que les autorités publiques donnent l'exemple et sévissent lorsque nos lois ne sont pas respectées », conclut M. Lapointe.